



VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE

PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 770-9 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 770 RELATIF AUX NUISANCES ET À LA SÉCURITÉ AFIN D'AJOUTER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES AUX NUISANCES ET AU STATIONNEMENT

Lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 18 septembre 2023, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 770-9.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal de 8h00 à 16h30 du lundi au jeudi, et de 8h00 à 12h00 le vendredi. Des copies de celui-ci peuvent être délivrées à la suite du paiement des frais fixés par le conseil.

Le règlement numéro 770-9 entre en vigueur le 21 septembre 2023.

Avis donné à Sainte-Anne-de-Bellevue, le 21 septembre 2023.

Me Caroline Plourde,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Caroline Plourde", is written over a faint, light blue printed signature line.

Greffière adjointe